

CONSTITUTION DES SOCIETES

- **Objectif(s) :**
 - **Constitution du capital selon la forme juridique de l'entreprise.**
- **Pré-requis :**
 - **Maitrise des techniques comptables,**
 - **Connaissances juridiques en droit commercial et en droit des sociétés.**
- **Modalités :**
 - **Constitution du capital dans les :**
 - **entreprises individuelles,**
 - **S.A.R.L.,**
 - **S.A.,**
 - **Exemples ;**
 - **Synthèse.**

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1. RAPPELS ECONOMIQUES ET JURIDIQUES.....	2
Chapitre 2. ENTREPRISE INDIVIDUELLE.....	2
2.1. Caractéristiques.....	2
2.2. Apports de l'entrepreneur individuel.....	2
2.3. Comptabilisation.	2
2.3.1. Exemple.	2
2.3.2. Les apports.....	2
2.3.2. Bilan à la création.....	3
Chapitre 3. LE CAPITAL D'UNE S.A.R.L.....	3
3.1. Caractéristiques.....	3
3.2. Les apports des associés.....	3
3.3. Comptabilisation.	3
3.3.1. Exemple.	3
3.3.2. Les promesses d'apport.	4
3.3.3. La réalisation des apports.....	4
3.3.4. Le bilan à la création.....	5
Chapitre 4. LE CAPITAL D'UNE S.A.	5
4.1. Caractéristiques.....	5
4.2. Les apports des actionnaires.	5
4.3. Comptabilisation.	5
4.3.1. Exemple.	5
4.3.2. Les promesses d'apport, souscription et appel du capital.....	6
4.3.3. La réalisation des apports immédiatement libérés.....	6
4.3.4. Le bilan à la création.....	7
4.3.5. L'appel du capital non appelé le 1^{er} juillet N+1.....	7
4.3.6. La des apports le 15 juillet N + 1.....	7
4.3.7. Le bilan après libération intégrale le 15 juillet N+1.....	7
Chapitre 5. SYNTHESE.....	8

Chapitre 1. RAPPELS ECONOMIQUES ET JURIDIQUES.

- Investissements (emplois) \Leftrightarrow Financements (ressources) ;
- Différentes ressources ;
- Objectifs de l'apport en capital : garanties pour les tiers, indépendance, absence de coût, ... ;
- Classification juridique des entreprises ;
- Responsabilité des associés.

Chapitre 2. ENTREPRISE INDIVIDUELLE.

2.1. Caractéristiques.

Sur le plan juridique, il n'y a pas de distinction entre le patrimoine de l'entrepreneur (personne physique) et celui de l'entreprise.

Sa responsabilité est illimitée. Les biens personnels peuvent être saisis.

Régime fiscal : Impôt sur le revenu (IR).

2.2. Apports de l'entrepreneur individuel.

Bien souvent, l'entrepreneur individuel apporte en personne, les éléments indispensables pour commencer son activité :

- des immobilisations (véhicule utilitaire, matériel, ...),
- des fonds propres.

L'ensemble constitue le *financement propre* de l'entreprise.

2.3. Comptabilisation.

2.3.1. Exemple.

Mme Pica crée une entreprise de transports de personnes (taxi), le **15 septembre 200N**. Elle apporte :

- **3000 €** de son compte en banque personnel pour l'ouverture du compte en banque de l'entreprise.
- un véhicule utilitaire d'une valeur de **200 €**
- un ensemble immobilier servant de garage et de bureau soit :
 - **4 000 €** pour le terrain,
 - **9 000 €** pour le bâtiment.
- Valeur totale des apports : **16 200 €**.

2.3.2. Les apports.

Date	Comptes	Intitulés des comptes	D	C
15-09-N	211	Terrains	4 000,00	
	213	Constructions	9 000,00	
	2182	Matériel de transport	200,00	
	512	Banque	3000,00	
	101	Capital individuel		16 200,00

2.3.2. Bilan à la création.

Actif	Montants	Passif	Montants
Actif immobilisé	13 200,00	Capital	16 200,00
Actif circulant	3 000,00		
Total	16 200,00	Total	16 200,00

Chapitre 3. LE CAPITAL D'UNE S.A.R.L.

3.1. Caractéristiques.

- Structure hybride.
- Capital minimum : 7500 € divisé en parts sociales
- Nombre d'associés : entre 1 (EURL) et 50.
- Responsabilité limitée aux apports des associés.
- Principe juridique de l' «intuitu personae ».
- Organe de gestion : gérant(s).
- Régime fiscal IS.

3.2. Les apports des associés.

Les apports en numéraire doivent être libérés au minimum de 1/5^{ème} (20%) lors de la constitution.

Les apports en nature sont libérés en totalité lors de la constitution.

Pour la constitution du capital, il faut distinguer :

- la souscription : engagement d'effectuer un apport,
- la libération : réalisation de l'apport

3.3. Comptabilisation.

3.3.1. Exemple.

Le 1^{er} octobre N, trois personnes constituent une SARL spécialisée dans l'entretien d'espaces verts pour les particuliers et les entreprises et la fourniture d'engrais.

Chaque part sociale à une valeur de 20 €.

Les frais de constitution s'élèvent à 1000 €, le 5 octobre. Il est décidé de les porter directement à l'actif en vue de leur étalement sur 5 ans.

Les apports respectifs sont les suivants :

Eléments apportés	Galarza	Bordes	Picavez	Total
Matériel	5 000,00		3 000,00	8 000,00
Stock de marchandises		3 000,00	2 000,00	5 000,00
Créances sur des tiers	2 000,00		1 000,00	3 000,00
Numéraire (fonds)	1 000,00	4 000,00	6 000,00	11 000,00
Dettes à des fournisseurs		- 2 000,00	- 3 000,00	- 5 000,00
Valeur des apports	8 000,00	5 000,00	9 000,00	22 000,00
Valeur d'une part en €	20	20	20	20
Nombre de parts	400	250	450	1100

Les apports sont réalisés le 15 octobre.

3.3.2. Les promesses d'apport.

Date	Comptes	Intitulés des comptes	D	C
01-10-N	456 1 1	Associé Galarza compte d'apport	8 000,00	
	456 1 2	Associé Bordes compte d'apport	5 000,00	
	456 1 3	Associé Picavez compte d'apport	9 000,00	
	101 2	<i>Capital social, souscrit, appelé non versé</i>		22 000,00

Créances de la S.A.R.L. sur les associés

3.3.3. La réalisation des apports.

Date	Comptes	Intitulés des comptes	D	C
15-10-N	2154	Matériel	8 000,00	
	37	Marchandises	5 000,00	
	411	Clients	3 000,00	
	512	Banque	11 000,00	
	401	Fournisseurs		5 000,00
	456 1 1	Associé Galarza compte d'apport		8 000,00
	456 1 2	Associé Bordes compte d'apport		5 000,00
	456 1 3	Associé Picavez compte d'apport		9 000,00
			Réalisation des créances (solde)	
15-10-N	101 2	<i>Capital social, souscrit, appelé non versé</i>	22 000,00	
	101 3	<i>Capital social, souscrit, appelé versé</i>		22 000,00
05-10-N	2011	Frais de constitution	1 000,00	
	512	Banque		1 000,00

3.3.4. Le bilan à la création.

Actif	Montants	Passif	Montants
Actif immobilisé	8 000,00	Capital social	22 000,00
Actif circulant	19 000,00	Dettes	5 000,00
Total	27 000,00	Total	27 000,00

Chapitre 4. LE CAPITAL D'UNE S.A.

4.1. Caractéristiques.

- Capital minimum : 37 000 € (225 000 € si appel public à l'épargne).
- Nombre d'associés minimum : 7 (personnes physiques ou personnes morales).
- Evaluation des apports par un commissaire aux comptes.
- La responsabilité des associés est limitée aux apports.
- Organe de gestion : CA et PDG ou Directoire et CS.
- Régime fiscal : IS

4.2. Les apports des actionnaires.

1°) Apports en nature :

Ils sont réalisés par un transfert de propriété : biens meubles, biens immeubles.

Ils sont *intégralement libérés* dès la constitution de la société.

2°) Apports en numéraire :

Ils doivent être *libérés d'au moins la moitié dès la constitution* (50 %).

Sur appel des organes de direction (conseil d'administration ou directoire), le solde doit être libéré dans un délai de 5 ans, en une (50 %) ou plusieurs fois.

4.3. Comptabilisation.

4.3.1. Exemple.

Le 1^{er} juin N, plusieurs personnes s'associent pour constituer une SA spécialisée dans distribution d'appareils vidéos et de jeux électroniques.

Chaque action à une valeur nominale de 50 €.

Les frais de constitution s'élèvent à 1800 €, le 10 juin. Il est décidé de les porter directement à l'actif en vue de leur étalement sur 5 ans.

Les apports respectifs sont les suivants :

Eléments apportés	Moussour	Bourroux	Terrassou	Autres	Total
Bâtiment	200 000,00				200 000,00
Véhicule de livraison		30 000,00			30 000,00
Stock de marchandises			20 000,00		20 000,00
Créances sur des tiers	12 000,00		11 000,00		23 000,00
Numéraire (fonds)	10 000,00	10 000,00	6 000,00	34 000,00	60 000,00
Dettes à des fournisseurs		- 2 000,00	- 4 000,00		- 6 000,00
Valeur des apports	222 000,00	38 000,00	33 000,00	34 000,00	327 000,00
Valeur d'une action	50	50	50	50	50
Nombre d'actions	4 440	760	660	680	6 540

Les apports en nature sont réalisés le 1^{er} juillet et 50 % des apports en numéraire. Le solde sera appelé dans un an soit le 1^{er} juillet N +1.

4.3.2. Les promesses d'apport, souscription et appel du capital.

Elles représentent :

- une créance de la société vis à vis des actionnaires,
- la fraction du capital appelé et non versé.

Date	Comptes	Intitulés des comptes	D	C
01-06-N	109	Actionnaire, capital souscrit non appelé	30 000,00	
	1011	Capital souscrit non appelé		30 000,00
01-06-N	4562	Actionnaires Capital Souscrit Appelé Non Versé	297 000,00	Créance
	1012	Capital souscrit appelé non versé		297 000,00

4.3.3. La réalisation des apports immédiatement libérés.

Date	Comptes	Intitulés des comptes	D	C
01-07-N	213	Constructions	200 000,00	
	2182	Matériel de transport	30 000,00	
	37	Marchandises	20 000,00	
	411	Clients	23 000,00	
	512	Banque	30 000,00	
	401	Fournisseurs		6 000,00
	4562	Actionnaires Capital Souscrit Appelé Non Versé		297 000,00
				Apports réalisés (solde)
01-07-N	1012	Capital souscrit appelé non versé	30 000,00	
	1013	Capital souscrit appelé versé		30 000,00
01-07-N	2011	Frais de constitution	1 800,00	
	512	Banque		1 800,00

4.3.4. Le bilan à la création.

Actif	Montants	Passif	Montants
<i>Actionnaire, capital souscrit non appelé</i>	30 000,00	Capital social (dont versé 297000)	327 000,00
Actif immobilisé	230 000,00	Dettes	6 000,00
Actif circulant	73 000,00		
Total	333 000,00	Total	333 000,00

4.3.5. L'appel du capital non appelé le 1^{er} juillet N+1.

Date	Comptes	Intitulés des comptes	D	C
01-07-N+1	1011 1012	<i>Capital souscrit non appelé</i> <i>Capital souscrit appelé non versé</i>	30 000,00 Virement	30 000,00
01-07-N+1	4562 109	<i>Actionnaires Capital Souscrit Appelé Non Versé</i> <i>Actionnaire, capital souscrit non appelé</i>	30 000,00 Solde	Créances 30 000,00

4.3.6. La des apports le 15 juillet N + 1.

Date	Comptes	Intitulés des comptes	D	C
15-07-N+1	512 4562	Banque <i>Actionnaires Capital Souscrit Appelé Non Versé</i>	30 000,00 Encaissement créances	30 000,00
15-07-N+1	1012 1013	<i>Capital souscrit appelé non versé</i> <i>Capital souscrit appelé versé</i>	30 000,00	30 000,00

4.3.7. Le bilan après libération intégrale le 15 juillet N+1.

Actif	Montants	Passif	Montants
Actif immobilisé	230 000,00	Capital social	327 000,00
Actif circulant	103 000,00	Dettes	6 000,00
Total	333 000,00	Total	333 000,00

Chapitre 5. SYNTHÈSE.

LE FINANCEMENT PROPRE A LA CREATION DE L'ENTREPRISE

	COMPTES D'ACTIF			COMPTES DE PASSIF		
	Comptes d'actif de classe 2/3/4/5	109 Actionnaires capital non appelé	45623 Actionnaires capital appelé	1011 Capital non appelé	1012 Capital appelé non versé	1013 Capital appelé versé
1 - Promesses d'apport :						
- fraction appelée			Créances X		X	
- fraction non appelée		X		X		
2 - Réalisation des apports :						
- libération des apports	X		Endossissements X			
- virement pour ordre					X	X
3 - Appels ultérieurs :						
- libération	X	X	X	X	X	
- virement		3	1 X		X	X
	Solde débiteur ACTIF	Soldé	Soldé	Soldé	Soldé	Solde créditeur PASSIF